MAIRIE
DE
LA FORCE
Dordogne

La Force, le 4 juin 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2024 – 18h30
Salle du Conseil Municipal
Compte rendu succinct

Etaient présents : M. Serge PRADIER, Christine ROMAN, Didier ALLARD, Jérôme CHENE, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, Michel HOUDUSSE, Dorothée WALLART, Bernard GIBOUIN, Amandine GUINOT, Julien CONDEAU, Gérard JARRY, Catherine GUILLAUMEAU, Jean Charles GOUEDARD, Serge DUPOIRIEUX, Alain DURAND, Serge CALME, Céline BRACCO, Patricia DELBERT, Nicolas MONTAGNEY, Nathalie DESSENA
Pouvoirs : Christelle DURO DION (pouvoir à Patricia DELBERT), Alain GENOT (pouvoir à Dorothée WALLART), Muriel MARCON (pouvoir à Nathalie DESSENA)
Absent :

A été élu-e secrétaire de séance : Monsieur Bernard GIBOUIN

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2024 à l'unanimité.

Lors de cette séance le conseil municipal s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

I-DELIBERATIONS

1-Affaires générales et patrimoine

Délibération	Objet	Résultat du vote
2024 028	**Règlement des salles municipales** Monsieur Le Maire explique que des règlements d'utilisation des salles municipales à destination du public et des associations ont été mis en place. Il donne lecture de ces règlements et demande au Conseil municipal de les approuver.	Adoptée à l'unanimité
2024 029	**Lancement de la concertation pour les ZAEnR (Zones d'accélération des énergies renouvelables.** Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).	Adoptée à l'unanimité

2-Budget

Délibération	Objet	Résultat du vote
2024 030	**Subvention à l'association Jazz Pourpre en Périgord** Dans le cadre de l'organisation du festival Jazz Pourpre à La Force l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé : - d'accorder à l'association « Jazz Pourpre en Périgord » " une subvention de 250 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.	Adoptée à l'unanimité
2024 031	**Subvention à l'association Yassa Danses Africaines**Dans le cadre de l'organisation de la fête de la Musique l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé : - d'accorder à l'association « Yassa danses Africaines » " une subvention de 350 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.	Adoptée à l'unanimité
2024 032	**Subvention à la maison Familiale et Rurale** Dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Forc'Stival » (évènement destiné à réunir familles, élèves et anciens élèves), l'association a sollicité auprès de la commune une aide financière. Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé : - d'accorder à l'association « Maison familiale et rurale du Bergeracois » une subvention de 350 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.	Adoptée à l'unanimité

2024 033 Vote des subventions :

	Propositions 2024	VOTE Conseil Municipal
Associations sportives	4 050 €	
Hand Ball	**1 200 €**	**Vote à l'unanimité**
Softball	**500 €**	**Vote à l'unanimité**
Sport pour tous	**1 500 €**	**Vote à l'unanimité**

Judo Club	**350 €**	**Vote à l'unanimité**
Sport Adapté Fondation John Bost	**500 €**	**Vote à l'unanimité**
Associations de loisirs	1 400 €	
Pêche La Cannevelle Gardonnaise	**200 €**	**Vote à l'unanimité**
Yassah Danses Africaines	300 €	**Vote à l'unanimité**
La Diane forcelaise	**600 €**	**Vote à la majorité**
Forcelais 80's	**300 €**	**Vote à la majorité**
Associations culturelles	3 700 €	
Cigales Forcelaises	**500 €**	**Vote à l'unanimité**
Les Bleuets St Pierre	**200 €**	**Vote à l'unanimité**
Mosaique	**1 200 €**	**Vote à l'unanimité**
Sarabande	**500 €**	**Vote à l'unanimité**
Trèfle gardonnais	**200 €**	**Vote à l'unanimité**
Comité des fêtes de La Force	**1 100 €**	**Vote à l'unanimité**
Associations éducatives	4 875,00 €	
Coop scol + Ligue spectacle primaire	**4 875,00 €**	**Vote à l'unanimité**
Associations de la mémoire	50 €	
Souvenir français	**50 €**	**Vote à l'unanimité**
Associations de solidarité	300 €	
Cerader	**50 €**	**Vote à l'unanimité**
Secours Populaire français	**150 €**	**Vote à l'unanimité**
Des Boules au Nez	**100 €**	**Vote à l'unanimité**
Total	**14 375,00 €**	

Délibération	Objet	Résultat du vote
2024 034	**Subvention au club de football La Force Ginestet** Dans le cadre de son fonctionnement l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur les statuts de l'association, ses ressources financières etc…Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé : - d'accorder à l'association la somme de 1000.00 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748. Les élus engagés dans l'association ne prennent pas part au débat et au vote : -Jullien CONDEAU -Christelle DURO DION (Pouvoir à P.Delbert)	Adoptée à l'unanimité
2024 035	**Subvention au Tennis Club de La Force**	Adoptée à l'unanimité

	Dans le cadre de son fonctionnement l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur les statuts de l'association, ses ressources financières etc…Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé : - d'accorder à l'association la somme de 1000.00 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748. Les élus engagés dans l'association ne prennent pas part au débat et au vote : -Amandine GUINOT	
2024 036	**<u>Délibération 2024 036 : Subvention à l'ARAH</u>** Dans le cadre de son fonctionnement l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur les statuts de l'association, ses ressources financières etc…Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé : - d'accorder à l'association la somme de 300.00 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748. Les élus engagés dans l'association ne prennent pas part au débat et au vote : -Christine ROMAN	Adoptée à l'unanimité
2024 037	**<u>Subvention à la Compagnie de Tir à l'Arc</u>** Dans le cadre de son fonctionnement l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur les statuts de l'association, ses ressources financières etc…Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé : - d'accorder à l'association la somme de 500.00 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748. Les élus engagés dans l'association ne prennent pas part au débat et au vote : -Gérard JARRY	Adoptée à l'unanimité
2024 038	**<u>Subvention à EV3</u>** Dans le cadre de son fonctionnement l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur les statuts de l'association, ses ressources financières etc…Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé : - d'accorder à l'association la somme de 200.00 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748. Les élus engagés dans l'association ne prennent pas part au débat et au vote :	Adoptée à l'unanimité

	- Bernard GIBOUIN	
2024 039	**<u>Subvention à l'Animation Laïque Forcelaise</u>** Dans le cadre de son fonctionnement l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur les statuts de l'association, ses ressources financières etc…Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé : - d'accorder à l'association la somme de 800.00 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748. Les élus engagés dans l'association ne prennent pas part au débat et au vote : - Alain DURAND	Adoptée à la majorité
2024 040	**<u>Subvention à Terre des Enfants :</u>** Dans le cadre de son fonctionnement l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur les statuts de l'association, ses ressources financières etc…Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé : - d'accorder à l'association la somme de 500.00 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748. Les élus engagés dans l'association ne prennent pas part au débat et au vote : - Bernard GIBOUIN	Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance : 21h00

Le Maire,
Serge PRADIER

MAIRIE DE LA FORCE 24130